



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES.

ÉLECTION

D'UN DÉPUTÉ

Au Corps - Législatif

(LES 9 ET 10 DÉCEMBRE)

Nom du Candidat officiel du Gouvernement :

M. LOUIS LUBONIS

Gouverneur pendant l'Annexion.

ELECTEURS,

De nombreux Candidats ambitionnent l'honneur de vous représenter au sein du Corps Législatif.

L'Administration avait manifesté le désir de ne recommander personne et de pouvoir conserver une stricte et complète neutralité; mais elle ne peut s'empêcher de voir que cette multiplicité de noms, qui n'ont pas su se rallier, tend à jeter parmi vous la confusion la plus regrettable.

Des hommes sages et judicieux redoutent même avec raison, d'après des symptômes trop visibles, qu'il n'en résulte comme une sorte de désordre moral dans les esprits.

Le Gouvernement ne peut vouloir que vous restiez plus longtemps livrés à ces incertitudes pénibles. De toute part vous interrogez le représentant de l'Autorité. A ces témoignages si nombreux de confiance, je suis donc heureux d'être autorisé à répondre, et je désigne OFFICIELLEMENT et PUBLIQUEMENT à vos suffrages le nom de **M. LUBONIS**, votre ancien Gouverneur pendant l'Annexion.

Rappelez-vous que cette œuvre patriotique a été le fruit de vos efforts communs. M. LUBONIS a su en prendre sa large part. Nul ne saurait donc être ni plus apte ni mieux disposé pour en seconder tous les développements, et le Gouvernement de l'Empereur compte, de son côté, sur le dévouement avec lequel votre honorable compatriote saura toujours s'associer à la politique grande, libérale et généreuse de notre pays.

Nice, le 4^{er} Décembre 1860.

Le Préfet des Alpes-Maritimes,

R. PAULZE-D'IVOY.